



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	19	26

Séance du mardi 21 avril 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-et-un avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

Étaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Gilles GAUDIN, Daria DESGRANDCHAMPS, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Olivier RADAKOVITCH à Benoît LEBRE, Elena SENANTE à D. Stéphane ROYO, Alain RHONÉ à Jacques CHERICI, Christine ROUX à Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Vincent BOUSQUET à Valérie TORCOL, Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent : Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Madame Martine MONTEIL-HERZOG,

N°49_DEL_2026 OBJET : Délibération portant sur la requalification du centre village de Jouques (secteur 1) – parking sud place des anciens Combattants et demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de requalification du Secteur 1 du centre-village, tel que défini dans le Plan Guide des Espaces Publics. Ce projet porte sur la valorisation de la Place des Anciens Combattants et l'aménagement paysager du parking Sud jusqu'au Réal sur une surface de 2 500 m².

L'opération vise principalement la désimperméabilisation des sols et l'amélioration de la qualité de vie au cœur du village. Le montant global des travaux est estimé à **396 000,00 € HT**.

Monsieur le Maire précise que cette opération est éligible à une aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Il propose de solliciter une subvention à hauteur de 25 % du montant HT, soit 99 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt communal du projet,

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet de requalification du centre-village (Secteur 1) et son plan de financement prévisionnel d'un montant total de 396 000,00 € HT.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône une subvention au titre de la **DETR 2026 d'un montant de 99 000,00 €** (soit 25 % du coût HT).

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que la part restant à la charge de la commune sera financée par autofinancement et par une aide sollicitée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (50 %),

ARTICLE 4 :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

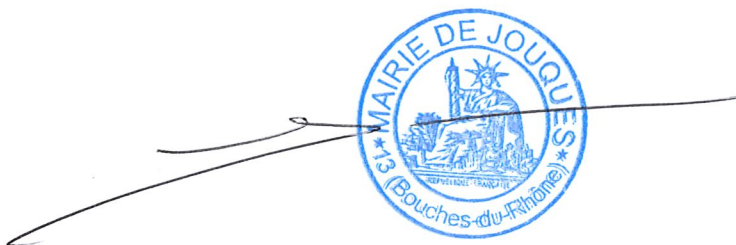
Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 21 avril 2026,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Martine MONTEIL-HERZOG

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **28/04/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20260421-49_DEL_2026